



## **NOUVEAU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU BOIS-L'ABBÉ : LA DROITE DANS LE DÉNI DÉMOCRATIQUE**

Lors de la Commission permanente du 17 avril 2023, les élu·es du Conseil départemental étaient appelé·es à se prononcer sur le nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) d'intérêt national du quartier du Bois-l'Abbé à Champigny-sur-Marne.

Cette seconde phase de rénovation urbaine de grande ampleur vise en particulier à désenclaver ce quartier partagé par les communes de Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne, autour de la requalification du patrimoine de l'habitat – avec notamment la démolition de 311 logements sociaux –, et à développer de nouveaux équipements publics. Or, la délibération soumise ne portait que sur la partie campinoise du quartier.

Alors que les dispositions réglementaires relatives aux programmes financés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine appellent à une intense concertation auprès de tous les acteurs locaux concernés, nombre d'associations, de commerçants et d'habitant·es du quartier expriment leur mécontentement devant un déficit de dialogue et de concertation sur les choix opérés, à l'exemple du conseil citoyen du quartier qui n'a pas été réuni.

Concernant les 311 logements qui vont être démolis par Paris-Habitat, la moitié des locataires concerné·es souhaite une réhabilitation de leur immeuble afin de pouvoir rester sur le quartier, et n'ont à ce jour aucune autre garantie que la « promesse » d'être relogé·es dans une autre ville.

Enfin, nous observons que l'engagement potentiel du Département inscrit dans la maquette financière de l'ANRU 2 s'élève à ce jour à 5,9 M€, là où le Département avait contribué à l'époque de l'ANRU 1 à hauteur de 35 M€.





Alors que nous appelions à prendre en compte les inquiétudes qui s'expriment en renforçant le temps et les espaces de concertation nécessaires, nous regrettons que l'exécutif ait refusé d'accéder à notre demande d'un report de cette délibération, quand bien même le Président Olivier Capitanio a reconnu, au moment d'aborder la partie canavéroise du quartier, que « *les choses n'étaient pas totalement prêtes* ».

Ce projet, initié en 2019 lors de la précédente majorité, se voit dénaturé. Bien que nous y soyons évidemment favorables, il ne remplit pas aujourd'hui les critères essentiels à sa réalisation, en particulier ceux relevant de l'ancrage démocratique et de la concertation. C'est pour cette raison que notre groupe a fait le choix de s'abstenir sur cette délibération. ●

**GROUPE VAL-DE-MARNE EN COMMUN  
PCF ET CITOYEN·NE·S**

HÔTEL DU DÉPARTEMENT  
21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE  
94054 CRÉTEIL CEDEX

 <https://groupepcf-citoyens94.fr>

 01 43 99 70 56

 [vdmcomun@valdemarne.fr](mailto:vdmcomun@valdemarne.fr)

